

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 11 Février 2009

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. BROTHIER. GORCE. PAMPIGLIONE. Madame MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN. FOURNIER. CORMAU.
Absents et excusés : Monsieur MARJOLLET. Monsieur HIVERT.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur POINT est élu secrétaire de séance.

I APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIMENO et à Monsieur DISIC, trésorier, qui donnent lecture des divers Comptes Administratifs.

- **Compte Administratif du budget de la Commune**

Section de fonctionnement

- dépenses	2 155 452,14 €
- recettes	2 646 841,71 €
- excédent de fonctionnement	491 389,57 €

Section d'investissement

- dépenses	691 152,10 €
- recettes	721 323,09 €
- excédent d'investissement de l'exercice	30 170,99 €

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser (- 145 107 €), le résultat de fonctionnement est de 515 526,12 € et le résultat d'investissement est de - 413 185,28 €

- **Compte Administratif du budget Eau**

Section de fonctionnement

- dépenses	164 958,07 €
- recettes	189 373,26 €
- déficit de fonctionnement de l'exercice :	24 415,19 €

Section d'investissement

- dépenses	96 872,73 €
- recettes	27 953,29 €
- déficit d'investissement de l'exercice :	- 68 919, 44 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (- 103 041 €), le résultat global de clôture est de - 28 266,12 € en investissement et de 111 511,22 € en fonctionnement.

- **Compte Administratif du budget Assainissement**

Section de fonctionnement

- dépenses	75 457,42 €
- recettes	94 481,59 €
- excédent de fonctionnement de l'exercice :	19 024,17 €

Section d'investissement

- dépenses	8 896,75 €
- recettes	35 992,00 €
- excédent d'investissement de l'exercice :	27 095,25 €

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser (- 129 542 €), le résultat de clôture est de - 67 862,96 € en investissement et 79 509,97 € en fonctionnement.

- **Compte Administratif du budget Régie des Transports**

Dépenses de fonctionnement	8 723,77 €
Recettes de fonctionnement	10 236,07 €
excédent	- 1 512,30 €

Compte tenu des déficits antérieurs (- 231,05 €), le résultat de clôture est de 1 281,25 €.

Madame le Maire s'absente.

Madame BOURDAREAU, doyenne d'âge, fait procéder au vote.

Le Compte Administratif de la commune est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif de l'eau est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif du budget Régie des Transports est approuvé à l'unanimité.

Les comptes de gestion, établis par la trésorerie, identiques aux comptes administratifs, sont également approuvés.

Après le vote, Madame le Maire revient pour présider la séance.

Affectations de résultats

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur GIMENO, et compte tenu des restes à réaliser, décide de procéder aux affectations de résultats suivants :

Budget de la Commune

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2007	virement de la Section de Fonction.	Résultat de l'exercice 2008	Résultat cumulé	restes à réaliser 1- dépenses 2 - recettes	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Inv.	-298 249,27 €		30 170,99 €	-298 249,27 €	205 318,00€ 60 211,00 €	-145 107,00 €	-413 185,28 €
Fonc.	470 377,82€	446 241,27 €	491 389,57 €	470 377,82 €			515 526,12 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement (c/1068)	413 185,28 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	102 340,84 €
Total affecté au c/1068	413 185,28 €

Budget de l'eau

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2007	Virement à la Section d'Invest.	Résultat de l'exercice 2008	Résultat cumulé	restes à réaliser	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Inv.	143 694,32 €		- 68 919,44 €	103 041,00 €	- 103 041,00 €	25 996 €	- 28 266,12 €
Fonct.	86 875,29 €		24 635,93 €				111 511,22 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement (c/1068)	28 266,12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	83 245,10 €
Total affecté au cpte 1068 :	28 266,12 €

Budget de l'Assainissement

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2007	Virement de la Section de Fonct.	Résultat de l'exercice 2008	Résultat CA 2008	restes à réaliser	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	34 583,79 €		27 095,25 €		249 542,00 €	- 129 542,00 €	- 67 862,96 €
					120 000,00 €		
Fonct.	60 485,80 €		19 024,17 €	60 495,80 €			79 509,97 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	67 862,96 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	11 647,01 €
Total affecté au compte 1068	67 862,96 €

Budget Régie des Transports

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2007	virement à la Section de Fonct.	Résultat de l'exercice 2008	Résultat cumulé	restes à réaliser 1- dépenses 2 - recettes	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.							
Fonct.	231,05 €		1 512,30 €				1 281,25 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	1 281,25 €
--	------------

II TRAVAUX RUE DE CONFOLENS (demande de DGE 2009)

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la requalification de l'entrée Nord du bourg sur l'ex-route départementale 951, aujourd'hui classée en voie communale depuis la mise en service de la RN 141 et de la RD 951 en 2003.

Les travaux font l'objet de 4 séquences d'aménagement réparties en fonction de la densité des habitations et de leur éloignement par rapport au centre ville.

La séquence n°1, la plus proche du bourg doit bénéficier d'un aménagement de surface qui sera réalisé après la pose de canalisations d'eaux usées.

Le présent dossier de demande de Dotation Globale d'Équipement porte sur les 3 séquences qu'il est nécessaire de réaliser en vue de sécuriser les piétons et les cyclistes grâce à un rétrécissement de chaussée (effet de ralentissement) et la création d'une piste commune réservée aux piétons et aux cyclistes.

Les travaux sur la chaussée (ramenée à 5,5 m de large) seront réalisés ensuite par le Département de la Charente dans le cadre de la « remise » de la voie.

La séquence n° 4, la plus éloignée du bourg, sera réalisée entièrement par le Département.

Le coût de l'opération estimée par la Direction Départementale de l'Équipement s'élève à 313 740 € HT et fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2009 de la commune pour un début de travaux à l'automne 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Charente, une subvention dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les travaux d'aménagement de surface de la Rue de Confolens.

III AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA GARE

Madame le Maire expose qu'il a été demandé à Madame PERROT de revoir le projet de bibliothèque à la baisse.

Vu les capacités financières de la commune, Madame le Maire propose de mener ce projet avec une enveloppe de 200 000 € HT, et ceci sans demander de subventions pour éviter ensuite l'embauche de personnel qualifié mais aussi de répondre à certaines normes.

Ainsi, il convient de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de Madame PERROT dont les honoraires seraient ramenés à 22 340 € HT compte tenu du travail déjà effectué (soit 11,20 %).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de Madame PERROT et autorise Madame le Maire à le signer.

IV AMENAGEMENT DU CAMPING

Monsieur GIMENO présente l'avancée du projet. Il rappelle que deux options étaient possibles pour l'emplacement du local d'accueil.

La commission des travaux a finalement retenu la solution la plus pratique avec les branchements à proximité.

Monsieur CORMAU demande si les subventions continuent à courir.

Monsieur SONTTHONNAX répond qu'elles sont disponibles jusqu'à la fin de l'année.

V QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

a) fixation de la participation aux frais de branchement au réseau assainissement

Monsieur GIMENO présente les différentes options possibles pour la participation aux frais de branchement :

a) cas des immeubles existant lors de la création du réseau d'assainissement

En application des alinéas 1 et 4 de l'article L.1331.2 du Code de la Santé Publique, le conseil municipal peut décider :

- de réaliser d'office les parties de branchement situées sous la voie publique lors de la construction d'un réseau d'assainissement
- d'instaurer la participation aux frais de branchement en remboursement partiel des dépenses entraînées par ces travaux, à la charge des propriétaires.

La commune ne souhaitant pas créer d'inégalité entre les riverains par le seul choix du tracé du collecteur principal pourrait retenir un montant unique de 175 €, soumis aux taux de TVA en vigueur (le coût réel étant de 1 280 € pour la commune).

b) cas des immeubles réalisés postérieurement au réseau d'assainissement

Le raccordé règlera directement à l'entreprise le coût réel des travaux.

Le conseil municipal décide : 4 voix pour :

Madame le Maire. Monsieur GIMENO. Madame BOURDAREAU. Monsieur ARRIVE-BEYLOT,

4 voix contre : Monsieur M. MARTIN. Monsieur A. MARTIN. Monsieur FOURNIER. Monsieur CORMAU

et 13 abstentions : Monsieur BURLIER. Monsieur PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Monsieur LINLAUD. Monsieur LINARD. Monsieur BROTHIER. Monsieur GORCE. Monsieur PAMPIGLIONE. Madame MARCHAND. Madame DELAGE. Madame LEGER. Madame DENIS

d'instaurer la participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement (la voix du maire est prépondérante en cas d'égalité des suffrages exprimés).

b) modification des statuts de la CCHC (compétence énergie)

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- que plusieurs projets d'implantation d'éoliennes sont à l'étude en Haute-Charente (Saint-Quentin, Saint-Mary, Saulgond, Lussac, Nieuil, Suaux, Brigueuil) et indique que les services préfectoraux souhaitent que les collectivités s'orientent vers un schéma de zone de développement éolien à l'échelle communautaire et non sur des micro-territoires
- que suite à une réunion de la CCHC, Madame le Sous-Préfet a présenté les mesures nécessaires pour un développement des énergies renouvelables en HQE et Philippe MAURIAC de la DRIRE a rappelé le cadre législatif et réglementaire pour l'implantation d'éolienne

Les principaux points suivants ont été évoqués :

- les aspects fiscaux à la TP
- la pertinence du territoire en ZDE
- la prise de compétence par la CCHC pouvant être étendue à toutes les énergies renouvelables.

En séance communautaire du 8 Décembre 2008, il a été validé l'ajout, dans l'article 2 des statuts de la CCHC :

- dans la partie 2 « compétences optionnelles »
- paragraphe 2.1 « protection et mise en valeur de l'environnement »
- action « énergies renouvelables ».

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions et trois voix contre, approuve la modification de l'article 2 des statuts de la CCHC en acceptant l'ajout :

- dans la partie 2 « compétences optionnelles »
- paragraphe 2.1 « protection et mise en valeur de l'environnement »
- action « énergies renouvelables ».

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification de statuts de la CCHC.

Monsieur PAILLOUX s'inquiète de la perte de nombreuses compétences des communes au profit des communautés de communes.

Madame CHAMBORD ajoute que les taxes ne seront alors plus versées aux communes.

c) adhésion de la commune au service de médecine professionnelle

Madame le Maire expose que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de regrouper au sein d'une seule entité dénommée « service de santé et de prévention des risques professionnels » les services de Médecine Préventive et celui de Conseil en Hygiène et Sécurité.

Ce regroupement a pour objectif de nous apporter une prestation homogène grâce à une action cohérente des différents acteurs de ce nouveau service qui auront pour mission première de nous aider à développer la prévention des risques au travail.

Une nouvelle charte de service remplace le précédent règlement intérieur du service de médecine. Elle détaille les missions et le rôle des médecins et du conseiller en hygiène et sécurité ainsi que les modalités d'exercice de leurs activités.

Une nouvelle convention d'adhésion à ce service est à signer avec un coût de la prestation qui reste inchangé par rapport à l'ancien service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels.

d) création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe et d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la réussite de Monsieur Nicolas DELAGE au concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il convient de créer le poste correspondant et de supprimer son ancien poste de 2^{ème} classe.

De même, il convient de supprimer le poste d'agent technique principal qui était occupé par Monsieur Georges HARDY car celui-ci a fait valoir ses droits à la retraite.

Le conseil municipal donne son accord à la création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du XXXXXXXXX et à la suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à la date du XXXXXXXXXXXX ainsi que la suppression du poste d'agent technique principal au 1^{er} Janvier 2009.

e) modification des horaires de travail à l'atelier et mise en place du règlement intérieur.

Les horaires d'été et les horaires d'hiver sont supprimés. Les nouveaux horaires de travail sont les suivants à compter du 1^{er} Février 2009 :

- du lundi au jeudi : 8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00
- le vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 00

Soit 36 h 30 par semaine avec un vendredi après-midi sur deux de RTT.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission chargée du personnel a élaboré un règlement intérieur qui concerne les conditions générales et particulières d'hygiène et de sécurité (alcool, prévention des risques, formation, conduite de véhicules, droit de retrait en cas de danger imminent) ainsi que des dispositions relatives à la discipline, aux autorisations spéciales d'absence et conditions de travail.

Le comité technique paritaire du Centre de gestion a été sollicité pour avis.

f) remboursement des frais de déplacement

Le conseil municipal décide du remboursement des frais de déplacement du personnel dans les conditions ci-dessous :

- Madame Viviane TRICARD : préparation au concours d'adjoint animation (POITIERS : 1 494 Kms x 0,32) 478,08 € + frais autoroute : 12,10 €
- Madame Françoise VINCENT : réunions CAF – PMI (ANGOULEME 242 Kms x 0,25) : 60,50 €
- Monsieur Grégory VAZELLE : préparation concours (POITIERS 2652 Kms x 0,39) : 1 034,28 €

g) convention d'occupation temporaire du domaine public à signer pour la mise en place de l'éclairage du Mémorial de la Résistance

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux à réaliser pour l'éclairage du Mémorial de la Résistance dont les travaux devraient débuter prochainement.

Madame le Maire précise que l'article 1^{er} prévoit notamment la prise en charge technique et financière par la commune du fonctionnement et de l'entretien de l'éclairage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions prévues dans l'autorisation d'occupation temporaire et notamment la prise en charge par la commune des frais de fonctionnement et d'entretien de l'éclairage du Mémorial de la Résistance.

h) vente de la remorque et d'une tondeuse

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à Monsieur QUICHAUD une tondeuse de marque ISEKI au prix de 1 156 € et une remorque à la Société DESVAUX de marque AMCA Noval (n°inventaire 1999.300.011) au prix de 1 479,70 €.

i) travaux à la maison de retraite

Madame le Maire indique que Madame la Directrice souhaiterait clôturer l'enceinte de la maison de retraite. En effet, de plus en plus de résidents sortent du périmètre et sont ainsi en danger. De plus, de nombreuses voitures passent à une vitesse trop élevée à proximité de la maison de retraite.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de donner l'autorisation au CCAS de mener des études pour un tel projet.

Le conseil municipal donne son accord.

j) élection d'un membre du Conseil de Développement du Pays de Charente Limousine

Madame le Maire expose que le Conseil de Développement de la Charente Limousine est composé de 3 collèges (institutions, élus et société civile) et que les conseillers municipaux peuvent être candidats au collège des élus constitué de 13 membres.

Leur désignation aura lieu lors de la première réunion après un vote des candidats présents.

Monsieur CORMAU et Monsieur LINARD se portent candidat.

k) local pour accueillir la médecine scolaire

Madame le Maire explique qu'à partir de la rentrée scolaire de septembre 2009, la commune doit trouver un local pour accueillir la médecine scolaire de la circonscription. Cela devrait être le cas depuis 1945.

Actuellement, la médecine scolaire est logée à LA ROCHEFOUCAULD.

Madame le Maire propose qu'elle occupe le local attenant à la médecine du travail, situé près du terrain de boules après quelques travaux d'aménagement intérieur. Madame le Maire ajoute qu'elle souhaiterait qu'il conviendrait de demander une subvention de fonctionnement de la part des autres communes desservies par ce réseau de santé scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une participation des collectivités du secteur concernées par la médecine scolaire.

l) abri-bus

Un abri-bus va être installé à la gare. Il s'agit d'une solution de transition en attendant l'aménagement de la gare. Le coût est de 3 189 €.

Monsieur CORMAU et Monsieur PAILLOUX s'inquiètent d'actes de vandalisme à court terme sur cet abri.

Madame le Maire ajoute que c'est une nécessité pour les nombreux utilisateurs des transports en commun de pouvoir être abrités.

m) Achat de parcelles à proximité de la déviation

Il s'agit de 3 parcelles pour une superficie totale de 15 400 m² pour un coût total de 4 467 €.

Monsieur Michel MARTIN évoque le cas du chemin qui traverse ces parcelles à savoir s'il est obligatoire de la conserver ou non.

Madame le Maire va essayer de négocier avec les Domaines.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ces parcelles.

n) Journée Régionale de la Haie

Madame le Maire informe le conseil municipal que cette journée aura lieu le 19 Mars 2009 avec les scolaires. Les plantations auront lieu au Mas des Champs, le long du ruisseau des Pennes, au stade de la gare et au collège.

o) fermeture d'une classe à l'école primaire

Madame le maire fait lecture du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie concernant l'annulation de la décision de fermeture d'une classe du CTPD du 3 Février 2009.

Lors de la réunion du CDEN, il y aura soit un blocage à la fermeture soit l'annulation pure et simple de cette fermeture.

p) demande du conseil municipal de jeunes

Monsieur POINT fait le bilan des débuts du conseil municipal de jeunes. Il informe ses collègues que celui-ci se réunit toutes les 5 à 6 semaines.

Il laisse ensuite la parole à Madame DENIS, Madame LEGER et à Monsieur ARRIVE-BEYLOT qui animent 3 commissions mises en place à savoir : solidarité, animation et sport.

La création d'un local jeunes, d'un skate parc ou city stade sont les projets phares. La visite des personnes âgées à la maison de retraite est aussi en projet.

Le conseil municipal de jeunes a deux demandes principales dans un premier temps :

- la mise en place d'ordinateurs en consultation libre dans des lieux ouverts au public
- rendre le parc de jeux, Place du Champ de Mars, plus pratique pour les poussettes et ainsi créer une partie en dur à la place des cailloux existants.

q) site Web de la commune

Monsieur GORCE présente les travaux de la commission communication sur le site Web. En effet, le site Web actuel de la commune est figé et il n'est pas possible de le faire évoluer. Il explique également qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le travail fait par le VIPC sur le site actuel mais il devient urgent de pouvoir le faire évoluer.

Ainsi, le projet de deux personnes indépendantes : Priam PIERRET et Colin CAMARET a été retenu pour un montant de 4 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions de Monsieur PIERRET et de Monsieur CAMARET pour le site Web de la commune.

r) aménagement route d'Yvrac

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la Route d'Yvrac entre le pont SNCF et le ruisseau « Le Rivaillon » avec création des accès de la future gendarmerie et du lotissement abritant l'hôpital de jour.

Le carrefour de la RD 62 avec la desserte du lotissement du Mas des Champs est également modifié.

Le coût total des travaux est estimé à 217 000 € HT.

Un rendez-vous avec le Conseil Général est prévu le 12 Février 2009 pour faire avancer le projet et le financement possible.

s) boîtes aux lettres

Madame le Maire expose que les boîtes aux lettres dans l'Avenue de la République sont dangereuses, trop larges et ainsi accidentogènes. Elle va proposer aux propriétaires de les enlever ou de les encastrier.

Madame CHAMBORD fait remarquer que la norme est de 16 cm.

t) terrain de Madame MONTEAU

Madame le Maire expose que 2 options sont possibles concernant le terrain de Madame MONTEAU :

- l'achat sur la base de 40 € le m² (prix demandé par Madame MONTEAU)
- la location sur la base de 200 € par mois

18 places de parking pourrait être créées sur ces parcelles.

Le conseil municipal décide de négocier l'achat des parcelles après avis du service des domaines.

u) achat de défibrillateur

Monsieur ARRIVE-BEYLOT fait le compte rendu de la réunion sur le défibrillateur à laquelle il a assisté en compagnie de Madame BOURDAREAU sur invitation de la CCHC. Il en présente l'utilité, le coût et le choix stratégique du lieu.

Monsieur BURLIER rappelle également que par l'intermédiaire du SDIS, une information sera apportée aux communes qui souhaiteront s'équiper.

Monsieur Michel MARTIN souhaiterait avoir un éclaircissement sur des articles parus dans la presse et qui indiqueraient que la municipalité avait avalisé le parking du CFA et que la gendarmerie serait une opération blanche.

Sur le parking, Madame le maire répond que rien n'a été fait dans ce sens là et que pour le moment, c'est au point mort.

Quant à l'opération blanche pour la gendarmerie, Monsieur GIMENO ajoute que dans le meilleur des cas, ce pourrait être une opération blanche mais que nous ne savons pas de quoi demain sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20 mn.